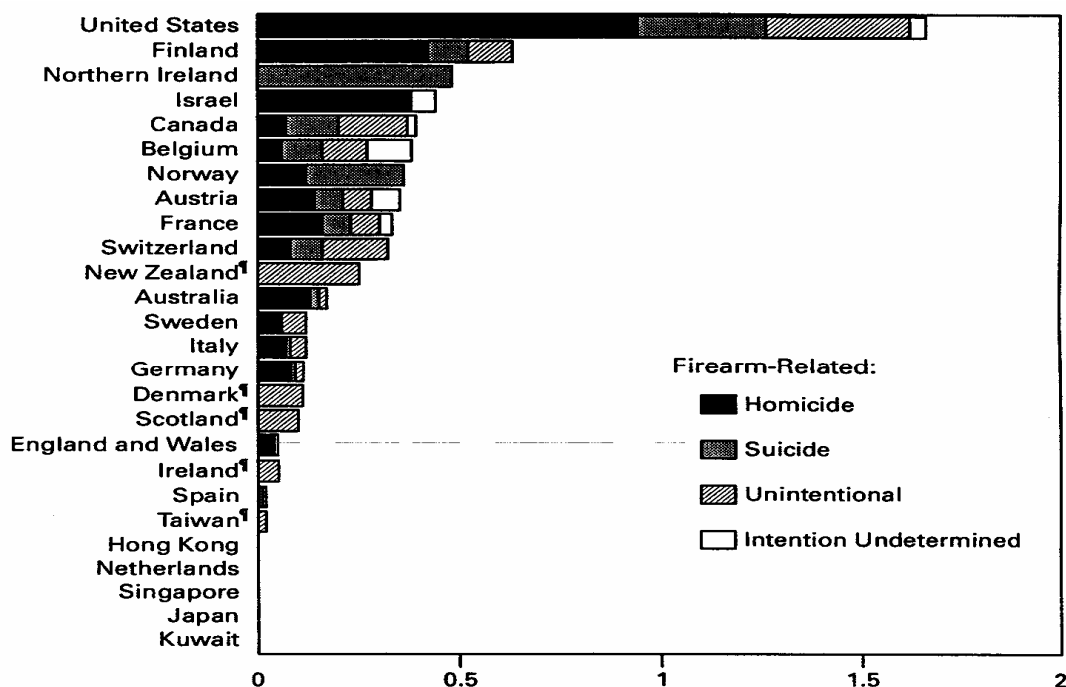


GARDER LES JEUNES EN SÉCURITÉ

Les armes à feu sont une cause significative de décès et de blessures au Canada chez les enfants de moins de 15 ans et chez les jeunes de 15 à 24 ans. Les risques sont plus grand dans les régions où les armes à feu sont plus facilement disponibles. Garder les armes à feu loin des enfants et réduire l'accès aux jeunes à risque fait partie d'une stratégie communautaire de sécurité. Les mesures d'entreposage sécuritaires sont clés.

Une étude menée dans 26 pays industrialisés a démontré que le Canada vient au cinquième rang pour le taux de mortalité lié aux armes à feu chez les jeunes de 0 à 14 ans, après les États-Unis, la Finlande, Israël et l'Irlande du Nord.

Taux de décès relié à une arme à feu chez des enfants de moins de 15 ans dans 26 pays industrialisés



Les armes à feu sont la troisième cause de décès chez les Canadiens de 15 à 24 ans après les accidents de véhicules à moteur et les suicides par d'autres moyens. Les armes à feu tuent plus de jeunes dans ce groupe d'âge que le cancer, les noyades et les chutes combinés. Dans la plupart des cas, les armes à feu utilisées étaient aisément accessibles à la maison. Les règles d'entreposage sécuritaire, telles qu'énoncées dans la *Loi sur les armes à feu*, sont donc essentielles et doivent être renforcées afin de responsabiliser les propriétaires d'armes.

Les armes à feu font souvent partie du cycle d'intimidation et de violence auquel plusieurs victimes sont confrontées à domicile. Les enfants sont souvent des victimes de la violence conjugale et pour chaque enfant qui perd la vie en raison d'un parent troublé en possession d'une arme à feu, plusieurs autres sont menacés ou vivent dans la peur. Le plus récent sondage sur la violence au Canada montre que 50 % des enfants de plus de 12 ans assassinés par un parent sont morts par balle.

Une étude des incidents qui impliquent des jeunes et des armes depuis 1991 révèle que les fusils et les carabines sont les armes les plus souvent utilisées et que généralement, elles appartiennent à un parent ou à un ami. « Les fausses armes » telles que les fusils ou carabines à air comprimé, les carabines à plomb et les pistolets de départ sont également un problème. Non seulement sont-elles retrouvées sur les lieux de crime autant de fois que le sont les armes de poing mais, à chaque année, plus de 50 enfants de moins de 18 ans sont hospitalisés en raison de blessures causées par ces armes. Les fusils à air comprimé sont la principale cause, après les traumatismes, de la perte d'un œil chez les enfants et les jeunes adultes.

Les taux de décès d'enfants liés aux armes varient considérablement au Canada. Bien que les chiffres soient peu élevés,

des tendances se dessinent. L'Ontario a le taux le plus bas (0,2 pour 100 000 par rapport à la moyenne annuelle de 0,4 pour 100 000). Les taux de la Saskatchewan (1,0 pour 100 000), de l'Alberta (0,9 pour 100 000) et du Manitoba (0,6 pour 100 000) sont beaucoup plus élevés. Ces provinces ont aussi un pourcentage de foyers avec arme à feu beaucoup plus élevé.

Plusieurs pensent que la violence impliquant une arme à feu et des jeunes est un problème américain mais, comme le montrent les statistiques ci-dessus, le Canada n'est pas à l'abri de ce problème. Trop de tragédies impliquant les armes à feu et les enfants se produisent régulièrement. Les armes à feu sont encore rares dans les écoles canadiennes; on n'en retrouve qu'une ou deux fois par année dans la plupart des écoles. Par contre, dans certaines écoles de Montréal et de Toronto, des armes à feu sont découvertes chaque mois. De plus, par exemple, dans la région de Rimouski, la Sûreté du Québec rapporte au moins un incident par jour impliquant une arme à feu et un jeune (délit, menace, braquage, mort ou blessure, etc.).

Récemment une étude de la Société canadienne de pédiatrie a révélé des faits intéressants au sujet des jeunes et des armes à feu, on y notait entre autres :

- En 2002, 67 jeunes de moins de vingt ans sont morts par suite de blessures non intentionnelles (accidentelles) ou intentionnelles (suicide ou homicide) attribuables à une arme à feu.
- En 2002, 13 % des décès au Canada faisant suite à une blessure causée par une arme à feu se sont produits chez des jeunes de dix-neuf ans ou moins.
- Au Canada, le suicide compte pour la majorité des décès par arme à feu survenus parmi les adolescents, celui-ci représentant 75 % de tous les décès par arme à feu enregistrés chez les 15 à 19 ans.
- Une étude réalisée entre 1991 et 1999 par Statistique Canada révèle que la majorité des homicides d'enfants et d'adolescents sont commis par des membres de la famille.

Dans ce rapport, la Société canadienne de pédiatrie recommandait :

- Les pédiatres devraient soutenir les mesures législatives pour assurer le contrôle rigoureux de l'acquisition, de la détention et de l'entreposage d'armes à feu.
- Les médecins devraient toujours s'informer si une arme à feu se trouve à la maison et, dans l'affirmative, informer les parents des risques liés à une telle possession. Les médecins sont tenus de transmettre l'information aux parents tant qu'une démarche efficace de conseils préventifs liés à la prévention des blessures causées par une arme à feu n'aura pas été établie.
- Il faudrait recommander de retirer l'arme à feu de la maison en présence de facteurs de risque de suicide d'un adolescent. De même, les médecins peuvent recommander de retirer l'arme à feu de la maison en présence de facteurs de risque de blessure non intentionnelle d'un enfant ou de violence conjugale, même si l'efficacité d'une telle recommandation n'a pas été évaluée.
- Les interventions sur la sécurité des armes à feu, y compris l'éducation et les interventions dans l'environnement, telles que l'installation de verrous d'arme et la distribution de coffres-forts pour les armes, fonctionneraient sûrement mieux que les simples programmes d'éducation. Cependant, la catégorie de données probantes n'indique pas clairement le meilleur moyen d'améliorer la sécurité en matière d'armes à feu à la maison.
- L'éducation des enfants sur la sécurité des armes à feu ne peut être recommandée pour l'instant parce que les programmes offerts n'entraînent pas de changement de comportement chez les enfants et qu'ils pourraient avoir des résultats négatifs non intentionnels, tels que le relâchement de la vigilance parentale. Des études supplémentaires s'imposent avant d'implanter un programme d'éducation des enfants sur la sécurité des armes à feu.
- Le recours à des innovations technologiques, telles que la personnalisation des armes à feu, constitue une stratégie prometteuse qui justifie des études supplémentaires. Des recherches sont également nécessaires sur

les jeunes canadiens et leur mode d'acquisition d'armes à feu illégale.

- Les armes à feu sans poudre (armes à air comprimé ou à balles BB) sont dangereuses et ne devraient pas être perçues comme des jouets pour les enfants et les adolescents. Les jeunes ne devraient jamais les utiliser, à moins d'être sous l'étroite supervision d'un adulte. Les médecins qui évaluent les enfants blessés par de telles armes devraient savoir que les plombs peuvent provoquer des blessures internes considérables. Les fusils marqueurs à balle de peinture ne devraient être utilisés que sur des terrains supervisés où les utilisateurs portent des vêtements de protection pertinents. Une politique nationale régissant la vente et l'usage des armes à feu sans poudre s'impose.

Âge d'accès

L'âge minimal pour l'obtention du Certificat d'acquisition d'armes à feu est passé à 18 ans en 1991. Les permis accordés aux mineurs avaient pour but d'accommoder les cas exceptionnels; ils n'étaient PAS destinés à abaisser les standards provinciaux. La loi fédérale est conçue afin de permettre aux mineurs de chasser là où cela est nécessaire (particulièrement en ce qui concerne les traditions de chasse autochtones dans le Grand Nord). Or les modifications apportées au Règlement semblent plutôt être conçues pour promouvoir l'accès aux armes à feu.

L'entraînement des enfants n'est pas une solution

Peu de preuves démontrent que les programmes d'entraînement accroissent la sécurité des enfants, surtout en bas âge. D'après des organismes comme la Société canadienne de pédiatrie et l'Association de la santé adolescente, la stratégie la plus efficace pour veiller à la sécurité des enfants consiste à garder les armes hors de leur portée.

L'étude la plus récente, menée par Jackman, Farah, Kellermann et Simon, suggère que la plupart des jeunes garçons qui découvrent une arme à feu sont tentés de la manipuler et de tirer sur la gâchette. Cette étude met aussi en relief le fait que la sensibilisation aux armes à feu ne favorise pas la sécurité des enfants: on a évalué à 90 % le nombre d'enfants ayant déclaré avoir été sensibilisé sur la sécurité et les armes à feu avant l'étude.

Aux États-Unis, la National Rifle Association dispose d'un programme d'entraînement bien connu: Eddie the Eagle. La NRA annonce même que les verrous pour gâchettes sont dangereux et que la solution est l'entraînement. Or, bien des chercheurs ont démontré que:

- rien ne prouve l'efficacité de ces programmes d'entraînement;
- le programme Eddie the Eagle, tout comme le programme Joe Camel du lobby du tabac, fait partie d'une tentative élaborée de promotion des armes auprès des jeunes. Un des jeunes impliqués dans la récente tuerie de Jonesboro en Arkansas était un diplômé Eddie the Eagle.

Le lobby des armes canadien désire aussi clairement promouvoir les armes auprès des enfants, et certains groupes dont la National Firearms Association affirment qu'on ne devrait pas entreposer les armes de façon sécuritaire, mais bien rendre les jeunes à l'épreuve des armes. Au cours d'une entrevue la SRC, le Dr Jules Sobrian, président des Responsible Gun Owners of Ontario, a affirmé comme la NRA que les verrous pour gâchettes étaient dangereux et qu'on devrait plutôt entraîner les enfants. Quand on ne se sert pas d'une arme, la loi fédérale en exige l'entreposage sécuritaire et non chargé.

L'entraînement peut créer un sentiment erroné de sécurité. Aux États-Unis, des études révèlent que les gens ayant suivi un programme d'entraînement sécuritaire sont moins susceptibles de ranger leurs armes adéquatement. Les enfants ne peuvent être surveillés 24 heures sur 24, et les caractéristiques de leur développement (maturité, responsabilité, fiabilité, capacité de distinguer réalité et fiction, compréhension des conséquences, etc.) varient fortement. Quand on ne se sert pas d'une arme, la loi fédérale au Canada en exige l'entreposage sécuritaire et non chargé.

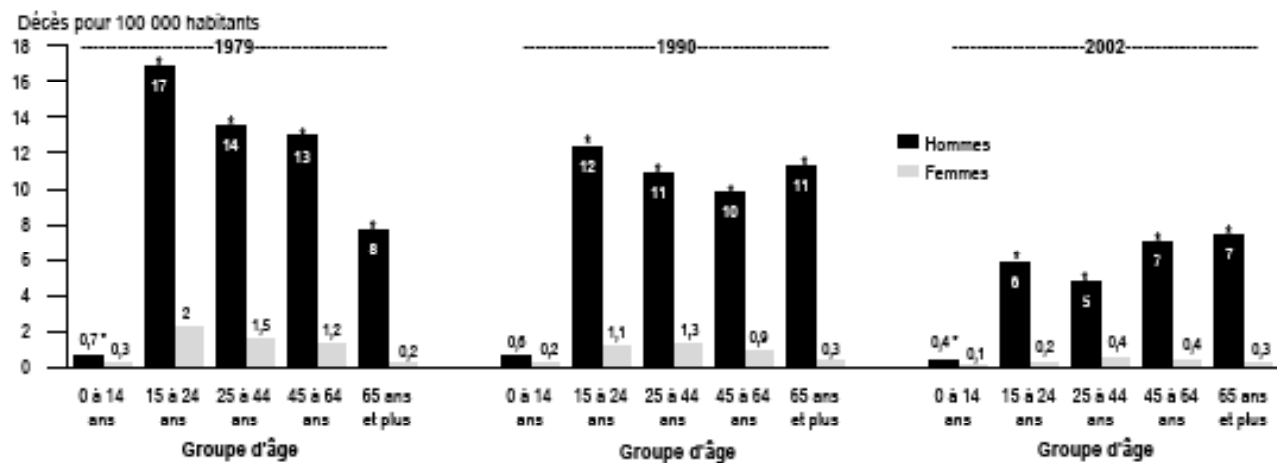
Les coûts des décès, blessures et crimes par armes à feu qui impliquent des jeunes et des enfants au Canada est énorme. Plusieurs de ces tragédies peuvent être évitées mais un effort de concertation et de coordination est requis pour freiner l'augmentation croissante de la violence des armes à feu. Comme un groupe à la tête des dossiers impliquant les jeunes a exprimé : «individuellement et collectivement, nous sommes tous responsables pour faire ce changement. La punition est la fin. La prévention est le début.»

Tendances

La bonne nouvelle est que les contrôles progressifs ont eu un impact positifs et le nombre et le taux de jeunes personnes décédées par arme à feu ont sensiblement diminué au cours des récentes années.

Décès par arme à feu (ventilé en fonction de l'âge)

Taux de mortalité liée à une blessure causée par une arme à feu, selon le sexe et le groupe d'âge



Source des données : Base canadienne de données sur la mortalité
 *Taux significativement plus élevé que le taux pour les femmes ($p < 0,05$).